



RAPPORT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

2023

du budget principal et des budgets annexes

Sommaire



3	Tous budgets M57 - Compte administratif 2023
4	Tous budgets M49 - Compte administratif 2023
5	Budget principal :
6	A. Les produits réels de fonctionnement
11	B. Les dépenses réelles de fonctionnement
17	C. L'épargne brute
17	D. L'épargne nette
18	E. Les autres ratios
19	F. Présentation analytique
23	G. Les dépenses et recettes d'investissement
26	Budget annexe - Développement économique
30	Budget annexe - Zones Artisanales
31	Budget annexe - Zone de l'Aurore
32	Budget annexe - SPANC
33	Budget annexe - Assainissement collectif



Tous budgets M57

compte administratif 2023

3

Résultats prévisionnels en k€ de l'exercice 2023 par budget
Nomenclature M57

	BUDGET GENERAL	DEVPT ECO	ZA	AURORE	TOTAL M57
FONCTIONNEMENT					
+ Recettes de fonctionnement	17 515	1 427	5 499	448	24 888
■ Dépenses de fonctionnement	15 784	1 583	5 499	448	23 313
■ Résultat d'exercice	1 731	-156	0	0	1 575
Résultat antérieur	6 562	1 109	0	0	7 671
Résultat cumulé de fonctionnement	8 294	952	0	0	9 246
INVESTISSEMENT					
+ Recettes d'investissement	1 531	1 898	4 604	123	8 157
■ Dépenses d'investissement	2 151	885	5 494	542	9 073
■ Résultat d'exercice	-620	1 013	-890	-419	-916
Résultat antérieur	2 004	-555	-3 916	827	-1 640
Résultat cumulé d'investissement	1 384	458	-4 806	408	-2 556
RESULTAT GLOBAL D'EXERCICE (fonctionnement + investissement)	1 111	856	-890	-419	659
RESULTAT GLOBAL CUMULE (fonctionnement + investissement)	9 678	1 410	-4 806	408	6 690
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT					
Résultat de l'exercice en fonctionnement	1 731	-156	0	0	1 575
+ Dotations aux amortissements *	931	991	0	0	1 922
■ Reprises de subventions *	493	696	0	0	1 188
■ CAF Brute	2 154	139	0	0	2 293
■ Remboursement capital de la dette	80	353	127	100	659
■ CAF Nette	2 075	-214	-127	-100	1 634

Le résultat consolidé de tous les budgets gérés en nomenclature M57 à fin 2023 est évalué à + 6 690 k€.

Ces résultats seront intégrés au BP2024 des différents budgets.

A noter le déficit du budget Zones Artisanales (- 4 806 k€) sera à combler soit par les ventes de terrains soit par une subvention du budget général.





Tous budgets M49

compte administratif 2023

4

Résultats prévisionnels en k€ de l'exercice 2023 par budget
Nomenclature M49

	ASS COLL	SPANC
FONCTIONNEMENT		
+ Recettes de fonctionnement	1 879	98
- Dépenses de fonctionnement	1 437	98
= Résultat d'exercice	442	1
Résultat antérieur	1 546	7
Résultat cumulé de fonctionnement	1 988	8
INVESTISSEMENT		
+ Recettes d'investissement	1 229	
- Dépenses d'investissement	1 202	
= Résultat d'exercice	27	
Résultat antérieur	174	
Résultat cumulé d'investissement	200	
RESULTAT GLOBAL D'EXERCICE (fonctionnement + investissement)		
	469	1
RESULTAT GLOBAL CUMULE (fonctionnement + investissement)		
	2 188	8
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT		
Résultat de l'exercice en fonctionnement	442	1
+ Dotations aux amortissements *	728	0
- Reprises de subventions *	242	0
= CAF Brute	927	1
- Remboursement capital de la dette	349	0
= CAF Nette	579	1

Ci-dessus les résultats des budgets annexes assainissement collectif et non collectif gérés en nomenclature M49. Les résultats 2023 seront intégrés au BP 2024 de ces budgets et pourront notamment participer au financement du plan pluriannuel d'investissement du budget assainissement collectif.



Le compte administratif 2023 du budget principal

	CA 2022	BP 2023 modifié avec reports	CA 2023	EVOLUTION CA2022/CA2023	% réalisation du BP 2023 modifié	
A	PRODUITS RÉELS DE FONCTIONNEMENT	13 728	14 415	14 967	9%	104%
	FISCALITÉ LOCALE (pouvoir de taux)	5 076	4 056	4 248	-16%	105%
	IMPÔTS ET TAXES (FNGIR + FPIC + Fraction TVA pour compensation TH et CVAE)	2 764	4 353	4 342	57%	100%
	DGF et DOTATIONS DE COMPENSATION	2 255	2 420	2 420	7%	100%
	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REÇUES dont CAF	1 855	2 090	2 182	18%	104%
	RECETTES DES SERVICES FACTURÉS	744	693	835	12%	120%
	RECETTES - PERSONNEL (Remboursement budget annexes et arrêts de travail + subventions et participations sur rémunérations)	702	655	767	9%	117%
	AUTRES RECETTES (loyers, refacturation charges)	196	148	170	-13%	115%
	CESSIONS ET OPERATIONS EXCEPTIONNELLES	137	0	2		
B	DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	12 570	13 663	12 811	2%	94%
	DÉPENSES DE PERSONNEL	6 915	7 497	7 570	9%	101%
	DÉPENSES DE SERVICES (Chap. 011)	2 019	2 845	1 971	-2%	69%
	ATTRIBUTION DE COMPENSATION NETTE	1 941	1 914	1 866	-4%	98%
	CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES dont SDIS	639	688	669	5%	97%
	AUTRES CHARGES (chap. 65)	283	303	304	8%	101%
	AUTRES SUBVENTIONS (dont subvention au budget annexe développement économique)	519	204	202	-61%	99%
	SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS	185	191	200	8%	105%
	CHARGES FINANCIERES	28	22	27	-2%	123%
	REDEVANCE ORDURES MENAGERES NETTE	44	0	2	-95%	
C	ÉPARGNE BRUTE = A-B (hors cession et op. excep.)	1 021	752	2 154		
D	REMBOURSEMENT CAPITAL - EMPRUNTS EN COURS	130	87	80		
E	ÉPARGNE NETTE = C-D	891	665	2 074		
	Résultat d'exercice comptable (réel + ordre)	405	102	1 731		

Le résultat d'exercice comptable s'élève à + 1 731 k€ à fin 2023 contre + 405 k€ en 2022.



A. Les produits réels de fonctionnement

Les recettes 2023 s'élèvent à 14 967 k€ ; elles ont été réalisées à hauteur de 104% des prévisions budgétaires 2023 (+ 552 K€). Elles augmentent de 9% par rapport au CA 2022 qui s'établissait à 13 728 k€.

Pour rappel, la colonne « BP2023 modifié avec reports » ci-dessus tient compte de l'augmentation des taux de TFPB (2.5% au lieu de 2%), de TH (10.65% au lieu de 8.53%) et de CFE (23.07% au lieu de 21.25%) votés en avril 2023 (après le vote du BP) ainsi que des ajustements des autres recettes fiscales mentionnées sur l'imprimé 1259FPU.

Voici quelques explications sur ces réalisations :

Les recettes de fiscalité locale s'élèvent à 4 248 k€ en 2023 ; elles ont été réalisées à 105% car des rôles complémentaires de fiscalité de 153 k€ ont été encaissés fin 2023.

Par rapport au CA 2022, les recettes de fiscalité sont en diminution de 16% (4 248 k€ contre 5 076 k€ en 2022) car malgré la hausse des produits fiscaux, une partie de la recette fiscale de CVAE a basculé de ce chapitre vers le chapitre impôts et taxes.

Ci-dessous, le détail de la fiscalité locale en 2022 et 2023 :

LES RESSOURCES de la CCALS en K€	Exercice 2022		EXERCICE 2023				
	Taux votés	CA 2022	Mars 2023 (AVANT réception imp. 1259)		Avril 2023 (APRES réception imp. 1259)		CA 2023
			Pour mémoire : taux utilisés pour le vote du BP	BP 2023 voté	Taux votés	Recettes 2023 attendues = Bases notifiées x taux votés + recettes notifiées	
Taxe foncière (bâti)	2,00%	487	3,00%	778	2,50%	655	656
Taxe foncière /non bâti	1,83%	44	1,83%	48	1,83%	47	47
Taxe d'Habitation		186	8,53%	200	10,65%	314	303
Cotisation Foncière des Ets (CFE)	21,25%	2 089	21,25%	2 238	23,07%	2 495	2 495
Taxe additionnelle / Foncier non bâti		58		56		60	60
Cotisation sur Valeur ajoutée entreprises (CVAE)		1 366					
Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)		202	Coef 1,10	197		202	220
Imposition forfaitaire entreprises réseaux (IFER)		157		128		163	182
Rôles complémentaires CFE, TH et IFER		386					153
Taxe GEMAPI	75	75		100		100	100
Taxe de séjour		27		20		20	33
Restitution au titre de dégrèvement sur contributions directes							-1
Total		5 076		3 764		4 056	4 248





A. Les produits réels de fonctionnement

Les recettes d'impôts et taxes s'élèvent à 4 342 k€ en 2023 ; elles ont été réalisées à 100%. Par rapport au CA 2022, elles sont en « augmentation » de 57% (4 342 k€ contre 2 342 k€ en 2022) puisqu'une fraction de TVA est désormais encaissée en remplacement de la CVAE.

Ci-dessous le détail des impôts et taxes en 2022 et 2023 :

LES RESSOURCES de la CCALS en K€	Exercice 2022		EXERCICE 2023				
	Taux votés	CA 2022	Mars 2023 (AVANT réception imp. 1259)		Avril 2023 (APRES réception imp. 1259)		CA 2023
			Pour mémoire : taux utilisés pour le vote du BP	BP 2023 voté	Taux votés	Recettes 2023 attendues = Bases notifiées x taux votés + recettes notifiées	
Fonds national de garanties individuelles des ressources (FNGIR)		302		302		302	302
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)		294		294		294	287
Produits des jeux		7		6		6	7
Fraction de TVA (compensation TFPB ET TH)		2 174		2 218		2 234	2 234
Fraction de TVA (compensation CVAE)				1 449		1 533	1 533
Restitution au titre des impôts (Fraction de TVA...)		-13		-15		-15	-20
Total		2 764		4 254		4 353	4 342





A. Les produits réels de fonctionnement

Les recettes de DGF et dotations de compensation s'élèvent 2 420 k€. Par rapport au CA 2022, elles sont en augmentation de 7% (2 255 k€ en 2022).

Ci-dessous le détail en 2022 et 2023 :

LES RESSOURCES de la CCALS en K€	Exercice 2022		EXERCICE 2023				
	Taux votés	CA 2022	Mars 2023 (AVANT réception imp. 1259)		Avril 2023 (APRES réception imp. 1259)		CA 2023
			Pour mémoire : taux utilisés pour le vote du BP	BP 2023 voté	Taux votés	Recettes 2023 attendues = Bases notifiées x taux votés + recettes notifiées	
Dotation d'intercommunalité		215		215		237	237
Dotation de compensation des groupements de communes		899		899		893	893
Dotations compensation réforme taxe professionnelle		151		151		151	151
Allocations compensatrices CET, TH et TF		991		991		1 138	1 138
Total		2 255		2 255		2 420	2 420





A. Les produits réels de fonctionnement

Les recettes de subventions et participations reçues s'élèvent à 2 182 k€ et ont été réalisées à 104%. Elles ont augmenté de + 18% par rapport au CA 2022 soit + 327 k€.

En voici le détail :

- ▶ Les dotations de la CAF et la MSA pour le fonctionnement des structures enfance/jeunesse et petite enfance : 1 915 k€ contre 1 644 k€ en 2022 (+ 271 k€).
- ▶ Les subventions perçues de l'Etat pour :
 - le fonctionnement des France services et du France services itinérant (85 k€ contre 45 k€ en 2022),
 - le Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) (36.3 k€),
 - le contrat territorial lecture (6.5 k€),
 - Au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour compensation des charges transférée en matière d'urbanisme (18 k€).
- ▶ La subvention perçue de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'accompagnement à la réalisation d'un diagnostic territorial de santé (20 k€).
- ▶ Les subventions perçues du Département pour :
 - les actions à destination des séniors (11 k€),
 - le CLEA et la saison culturelle (39 k€).
- ▶ La subvention perçue de la commune de Durtal pour le fonctionnement de la médiathèque (11 k€).
- ▶ Les subventions perçues du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-etLoire (SIEML) pour les opérations dans le cadre de la rénovation énergétique (5 k€).
- ▶ Les subventions perçues de l'Europe au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour le plan schéma mobilité (37 k€).

Les recettes des services facturés aux familles s'élèvent 835 k€ et ont été réalisées à 120%. Elles ont augmenté de 12% par rapport au CA 2022 soit + 91 k€. En détail, elles ont concerné pour :

- ▶ 13.5 k€, les recettes d'entrées piscine.
- ▶ 476 k€ (+ 72 k€ par rapport à 2022), les services facturés aux familles utilisant les structures enfance et jeunesse.
- ▶ 312 k€ (+ 15 k€ par rapport à 2022), les services facturés aux familles utilisant les structures petite enfance.
- ▶ 33 k€ (+ 7 k€ par rapport à 2022), les recettes relatives au tourisme notamment pour la Gogane et les haltes fluviales.





A. Les produits réels de fonctionnement

Les recettes encaissées relatives aux frais de personnel s'élèvent 767 k€ et ont été réalisées à 117%. Elles ont augmenté de 9% par rapport au CA 2022 soit + 65 k€. En détail, elles ont concerné pour :

- ▶ 80 k€ (+ 27 k€ par rapport à 2022), les remboursements maladie par la sécurité sociale, supplément familial de traitement.
- ▶ 398 k€ (+ 113 k€ par rapport à 2022), les mises à disposition de personnel facturées aux budgets annexes.
- ▶ 146 k€ (+ 9 k€ par rapport à 2022), les mises à disposition de personnel facturées aux communes.
- ▶ 26 k€ (- 6 k€ par rapport à 2022), les mises à disposition de personnel facturées aux autres structures (fin de la mise à disposition avec le syndicat 3RD'Anjou).
- ▶ Par ailleurs des subventions ont été encaissées :
 - de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour le poste de coordonnateur de la lecture publique 26.1 k€ et l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque 33.5 k€,
 - de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), dans le cadre de convention territoriale globale pour la participation aux postes de chargés de coopération petite enfance, enfance-jeunesse et animation de la vie sociale 60 k€.

Les recettes encaissées relatives aux autres recettes s'élèvent à 170 k€ et ont été réalisées à 115%. Elles ont diminué de 13% par rapport au CA 2022 soit - 26 k€. En détail, elles ont concerné pour :

- 66 k€ les remboursements de frais par les budgets annexes et le syndicat 3RD'Anjou dans le cadre de la mutualisation des frais du siège,
- 62 k€ les loyers versés par les entreprises locataires du siège et les organismes dans les France Services de Durtal et Seiches-sur-le-Loir,
- 10 k€ des pénalités sur marchés versées par les entreprises,
- 31 k€ des remboursements d'assurance sur sinistre et une indemnité forfaitaire de 20 k€ par une société ayant rompu sa promesse d'achat.





B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses 2023 s'élèvent à 12 811 k€ ; elles ont été réalisées à hauteur de 94% des prévisions budgétaires 2023 (- 852 k€). Elles augmentent de 2% par rapport au CA 2022 qui s'établissait à 12 570 k€.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 7 570 k€ et ont été réalisées à 99.62% du budget global voté. Elles ont augmenté de 9% par rapport au CA 2022.

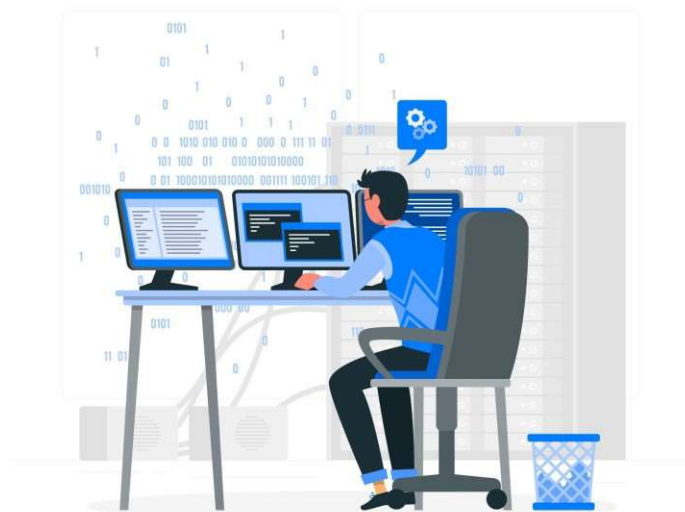
En détail, elles ont concerné pour :

- ▶ 258 k€, les mesures gouvernementales imposées : l'augmentation de la valeur du point, les augmentations du SMIC, attributions de points de rémunérations supplémentaires aux catégories C, Bonification indiciaire, qui a permis à des agents d'avancer d'échelon, 2 années de suite.
- ▶ 121 k€, les négociations salariales avec le Comité Social Territorial : Une enveloppe annuelle allouée pour limiter l'impact de l'inflation, ainsi que l'attribution d'un régime indemnitaire mensuel aux agents en CDI (cette augmentation a été négociée sur 3 ans, l'année 2023 est la dernière année).
- ▶ 276 k€, le déroulement du projet de territoire, nécessitant des recrutements pour la mise en œuvre des politiques votées, notamment pour :

Le service Lecture publique : Le conseil communautaire de juillet 2022, a validé, suite à l'étude menée par Créaction entre octobre 2021 et avril 2022, le renforcement du service, par le biais de recrutements.

- Une bibliothécaire pour renforcer le secteur de Durtal est arrivée le 8 novembre 2022,
- Une bibliothécaire pour renforcer le secteur de Tiercé est arrivée le 9 janvier 2023,
- Un chef de service est arrivé le 9 janvier 2023, Les services supports : Recrutement d'un informaticien, Le service assainissement : Recrutement d'un chargé d'opération pour l'application du plan pluriannuel d'investissement,

Le service Tourisme : Impact de la reprise en régie, en 2022, de l'Office de Tourisme sur toute l'année 2023.



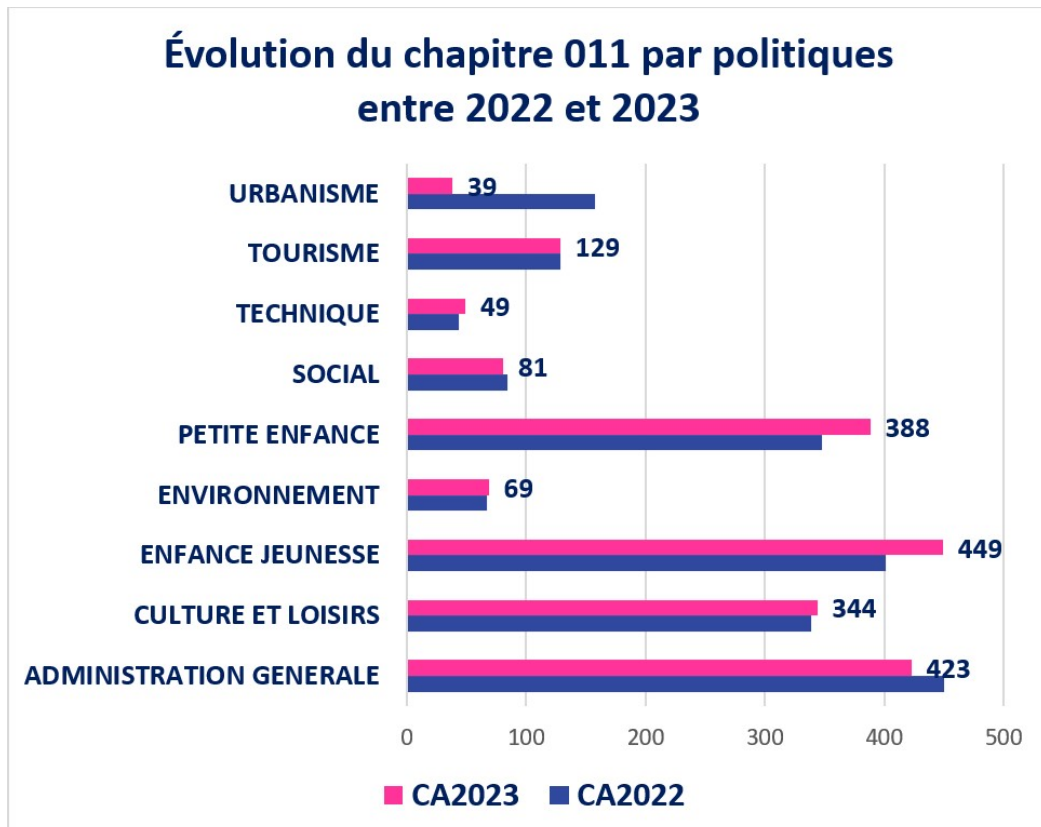


B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de service s'élèvent à 1 971 k€ et ont été réalisées à 69% du budget voté. Elles ont diminué de 2% par rapport au CA 2022. En effet, des actions budgétées au BP 2023 n'ont pas été réalisées ou que partiellement :

- **CULTURE ET LOISIRS** : le transport pour la natation scolaire (26 k€) ainsi que la location de bassins mobiles (10 k€),
- **TOURISME** : le remboursement des frais aux communes pour le site de Malagué et les sentiers de randonnées (15 k€),
- **COMMUNICATION** : 80k€ non consommés (décalage de plusieurs projets par les services opérationnels, films et vidéos promotionnels non réalisés),
- **ENVIRONNEMENT** : les actions pour les mobilités (48 k€), la plateforme de rénovation énergétique (60 k€), l'étude de vulnérabilité des réseaux (18 k€), le diagnostic de vulnérabilité des bâtiments (6k€) et l'étude filière énergies renouvelables (24 k€),
- **URBANISME** : l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage (30 k€), les frais d'avocat et de procédures dans le cadre du PLUI (35 k€), l'observatoire de l'habitat (20 k€),
- **TECHNIQUE** : la crainte d'une explosion des dépenses d'énergies nous a conduit à inscrire une dépense de 170 k€, en définitive réalisée pour 133 K€ (37 k€),
- **SOCIAL** : le diagnostic territorial du contrat local de santé (40 k€).

Les explications des réalisations sont apportées par politique ci-dessous :





B. Les dépenses réelles de fonctionnement

► **URBANISME** (39 k€ contre 157 k€ en 2022) : Une cotisation à L'AURA a été versée pour 8.5 k€. Une garantie de bonne fin suite à rétrocession sur réserve foncière a été versée pour 16.3 k€. La diminution des crédits entre 2023 et 2022 s'explique par des dépenses exceptionnelles réalisées en 2022 pour 68 k€ pour des prestations de l'AURA réimputées au compte 617 (études) pour permettre l'encaissement de subventions. Par ailleurs, une cotisation à la plateforme de covoiturage KAROS n'a pas été renouvelée en 2023 (12 k€ en 2022).

► **TOURISME** (129 k€ identique à 2022). A cette politique, les dépenses de service concernent pour les principales :

- Malagué (56 k€ contre 63 k€ en 2022),
- Les sentiers dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) (27 k€ contre 11 k€ en 2022)
- L'Office de Tourisme (20 k€ contre 28 k€ en 2022)
- Le bateau la Gogane (14 k€ contre 11k€ en 2022).

► **TECHNIQUE** (49 k€ contre 43 k€ en 2022) : l'augmentation provient essentiellement des dépenses de carburant et d'entretien des véhicules.

► **SOCIAL** (81 k€ contre 85 k€ en 2022) : A cette politique, les dépenses de service concernent pour les principales :

- France services à Durtal et Seiches-sur-le-Loir (57 k€ contre 52 k€ en 2022),
- Les actions et animations sociales dans le cadre de la conférence des financeurs (11 k€ contre 21 k€ en 2022),
- France services Itinérant (7 k€).

► **PETITE ENFANCE** (388 k€ contre 347 k€ en 2022) : le détail de l'évolution des dépenses par structures en k€ au chapitre 011 :

STRUCTURES	CA2022	CA2023	Evolution
DEPENSES TRANSVERSALES PETITE ENFANCE	41	40	-2%
MULTI ACCUEIL TIERCE	64	73	14%
CRECHE COLLECTIVE SEICHES	42	47	11%
MULTI ACCUEIL DURTAL	34	41	21%
RPE - Relais Petite Enfance	41	31	-24%
MULTI ACCUEIL MORANNES	13	31	145%
MICRO CRECHE CHEFFES	28	28	-2%
MICRO CRECHE JARZE	26	25	-5%
MICRO CRECHE LEZIGNE	20	24	19%
HALTE GARDERIE SEICHES	19	20	4%
LAEP	5	3	-30%
TOTAL	333	363	9%





B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Par ailleurs, des frais de formation du personnel ont été comptabilisés pour 20 k€ en 2023 contre 10k€ en 2022. L'augmentation des dépenses au multi-accueil de Morannes correspond notamment à la facturation de la mise à disposition des locaux par la commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray.

► ENVIRONNEMENT (69 k€ contre 67 k€ en 2022). A cette politique, les dépenses de service concernent pour les principales :

- La plateforme de rénovation énergétique (28 k€ contre 36 k€ en 2022),
- Le plan alimentaire territorial (9.7 k€ contre 10.3 k€ en 2022),
- Les missions de conseil en énergie (16.8 k€ contre 9.4 k€ en 2022).

► ENFANCE-JEUNESSE (449 k€ contre 401 k€ en 2022). Le détail de l'évolution des dépenses par structures en k€ au chapitre 011 :

STRUCTURES	CA2022	CA2023	Evolution
DEPENSES TRANSVERSALES ENFANCE JEUNESSE	27	24	-12%
ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL TIERCE	53	56	5%
ACCUEIL DE LOISIRS LES TRINOTTIERES	55	50	-8%
ACCUEIL DE LOISIRS JARZE VILLAGES	42	48	14%
ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE TIERCE	26	35	33%
ACCUEIL DE LOISIRS DURTAL	24	29	20%
ACCUEIL DE LOISIRS MARCE	23	27	15%
ACCUEIL DE LOISIRS CORZE	21	22	6%
ACCUEIL DE LOISIRS MORANNES	16	22	37%
ACCUEIL DE LOISIRS HUILLE	9	11	24%
ESPACE JEUNES SEICHES	13	12	-1%
ESPACE JEUNES DURTAL	8	9	7%
ESPACE JEUNES TIERCE	6	8	37%
ESPACE JEUNES CORZE	5	7	60%
ESPACE JEUNES JARZE VILLAGES	6	6	-6%
ESPACE JEUNES MORANNES	4	5	10%
ESPACE JEUNES ETRICHE	0	0	-35%
ESPACE JEUNES HUILLE LEZIGNE	0		-100%
SEJOURS JEUNES 10/15 ANS	22	25	14%
SEJOURS ENFANTS 3/9 ANS	19	20	5%
SEMAINES THEMATIQUES	9	8	-8%
PROJETS JEUNES 15-17 ANS		5	
PACK 3 JOURS	1		-100%
MAISON DES ADOLESCENTS	4	7	62%
PIJ - POINT INFORMATION JEUNESSE	4	2	-41%
TOTAL	396	437	10%





B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les variations s'expliquent principalement par l'évolution de la fréquentation et l'augmentation des coûts d'alimentation.

Par ailleurs, des frais de formation du personnel ont été comptabilisés pour 12 k€ en 2023..

- ▶ **CULTURE ET LOISIRS** (343 k€ contre 339 k€ en 2022). A cette politique, les dépenses de service concernent pour les principales :
 - La culture (Festival, CLEA, frais généraux de la culture) : 130 k€ contre 141 k€ en 2022,
 - Le réseau lecture publique : 161 k€ contre 130 k€ en 2022 (2 nouvelles bibliothèques sont rentrées dans le réseau en 2023),
 - La piscine : 47 k€ contre 58 k€ en 2022 (pas de natation scolaire en 2023).

- ▶ **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** (423 k€ contre 450 k€ en 2022 ; - 6%) : les frais de téléphonie, d'annonces et insertion ainsi que des honoraires ont diminué.

Les attributions de compensation nette versées aux communes s'élèvent à 1 866 k€ contre 1 941 k€ en 2022 soit - 75 k€. Elles diminuent conformément aux décisions votées lors du conseil communautaire du 7 juillet 2022 relatif au pacte financier et fiscal entre les communes et la CCALS.

Les contributions obligatoires s'élèvent à 669 k€ contre 639 k€ en 2022 (+ 5%). Il s'agit du versement de la contribution au Service Départemental d'incendie et de secours pour 500 k€ (474 k€ en 2022 ; + 5.5%) ainsi que les contributions aux organismes suivants :

- Syndicat Anjou numérique : 15 K€ (identique à 2022),
- Pole métropolitain : 48 k€ (47 k€ en 2022),
- Syndicat mixte du Bassin de l'Authion : 13,8 K€ (identique à 2022),
- Syndicat Basses Vallées Angevines et de la Romme : 87.6 K€ (identique à 2022),
- SIEML : 3.7 k€ (contre 1.3 k€ en 2022).

Les autres charges s'élèvent à 304 k€ contre 283 k€ en 2022 (+ 8%). Il s'agit des dépenses relatives aux :

- Indemnités des élus (134 k€ contre 125 k€ en 2022),
- Admissions en non-valeur et créances éteintes (36.5 k€ contre 10.5 k€ en 2022),
- Redevances pour l'hébergement des logiciels, les droits des différentes licences informatiques (130 k€ contre 99k€ en 2022).

Les autres subventions concernent principalement la subvention versée au budget annexe développement économique pour 200 k€ en 2023 contre 500 k€ en 2022.





B. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les subventions versées aux associations s'élèvent à 200 k€ contre 185 k€ en 2022 soit + 8%. Les subventions les plus importantes ont été versées pour :

- 56 k€ à l'Association Musicale du Loir (AMUSIL) (contre 54 k€ en 2022),
- 36 k€ au Centre Local d'Information et de coordination Gérontologique (CLIC) de Baugé (comme en 2022),
- 25 k€ pour l'espace de vie social itinérant POP ID (contre 10k€ en 2022),
- 18 k€ à SOLIPASS pour le projet mobilité,
- 19 k€ à SOLIPASS pour le projet des couches lavables,
- 17 k€ à l' Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) du territoire (comme en 2022),
- 10.5 K€ à l'AISP (insertion sociale et professionnelle).

Les charges financières des emprunts en cours se sont élevées à 27 k€ contre 28k€ en 2022. Ce budget est très peu endetté et aucun nouvel emprunt n'a été réalisé depuis 2017. Quelques précisions sur la dette :

- Le capital restant dû des 3 emprunts en cours s'élève à 409 k€ au 31 décembre 2023, pour un taux moyen annuel de 4.36 % et une durée de vie résiduelle de 4 ans et 9 mois,
- 65 % de la dette sur ce budget est à taux fixe, 35 % à taux variable,
- 100% de la dette est classée en catégorie A1 soit le risque le plus faible,
- L'évolution de la dette par année est la suivante :

Dette par année						
	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Encours moyen	442 419,67 €	361 914,82 €	278 915,29 €	193 379,21 €	105 169,71 €	2 434,09 €
Capital payé sur la période	79 639,77 €	82 053,28 €	84 581,03 €	87 214,73 €	89 986,27 €	8 075,99 €
Intérêts payés sur la période	18 556,88 €	17 518,48 €	12 952,40 €	9 466,31 €	6 403,72 €	165,35 €
Taux moyen sur la période	3,92%	4,30%	4,03%	4,06%	4,55%	5,49%

État généré au 31/12/2023

La redevance d'ordures ménagères nette s'élève à 2 k€ :

- La redevance d'ordures ménagères collectée auprès des particuliers et professionnels a été encaissée pour 1 960 k€,
- Et le reversement sur redevance ordures ménagères au syndicat 3RD'ANJOU s'élève à 1 962 k€.





C. L'épargne brute

L'épargne brute est égale aux produits réels de fonctionnement (hors cessions et opérations exceptionnelles) auxquels sont retranchées les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne brute du budget général s'élève à 2 154 k€ à fin 2023. Elle s'élevait à 1 021 k€ à fin 2022.

D. L'épargne nette

Une fois le remboursement du capital des emprunts retranché (80 k€ en 2023), l'épargne nette s'élève à 2 074 k€ contre 891 k€ en 2022.





E. Les autres ratios

Le taux d'épargne brute exprime la part des ressources courantes qui ne sont pas mobilisées par la couverture des charges courantes et qui sont ainsi disponibles pour rembourser la dette et pour investir. Le seuil d'alerte de ce taux se situe en dessous de 10%. Il s'élève à 14% au CA 2023, contre 7% au CA 2022.

Le ratio de capacité de désendettement

Le budget général étant très peu endetté, la CCALS pourrait rembourser en un peu plus de 2 mois sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de sa CAF.

Les ratios réglementaires mentionnés dans la maquette du compte administratif 2023 sont les suivants :

Informations financières - ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population (1)	511,92
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	586,87
3	Dépenses d'équipement brut / population	30,79
4	Encours de la dette / population (2) (3)	16,87
5	DGF / population	39,00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	51,02%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	87,70%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	5,25%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	2,87%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	12,77%

(1) Population = 28 982 habitants

(2) Les ratios s'appuyant sur la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N

L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020 portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats, seules ces données sont à renseigner





F. La présentation analytique de la section de fonctionnement du budget général

Les dépenses de fonctionnement du CA 2023 par politique (hors REOM et administration générale), y compris les charges de personnel et les dépenses de structures.

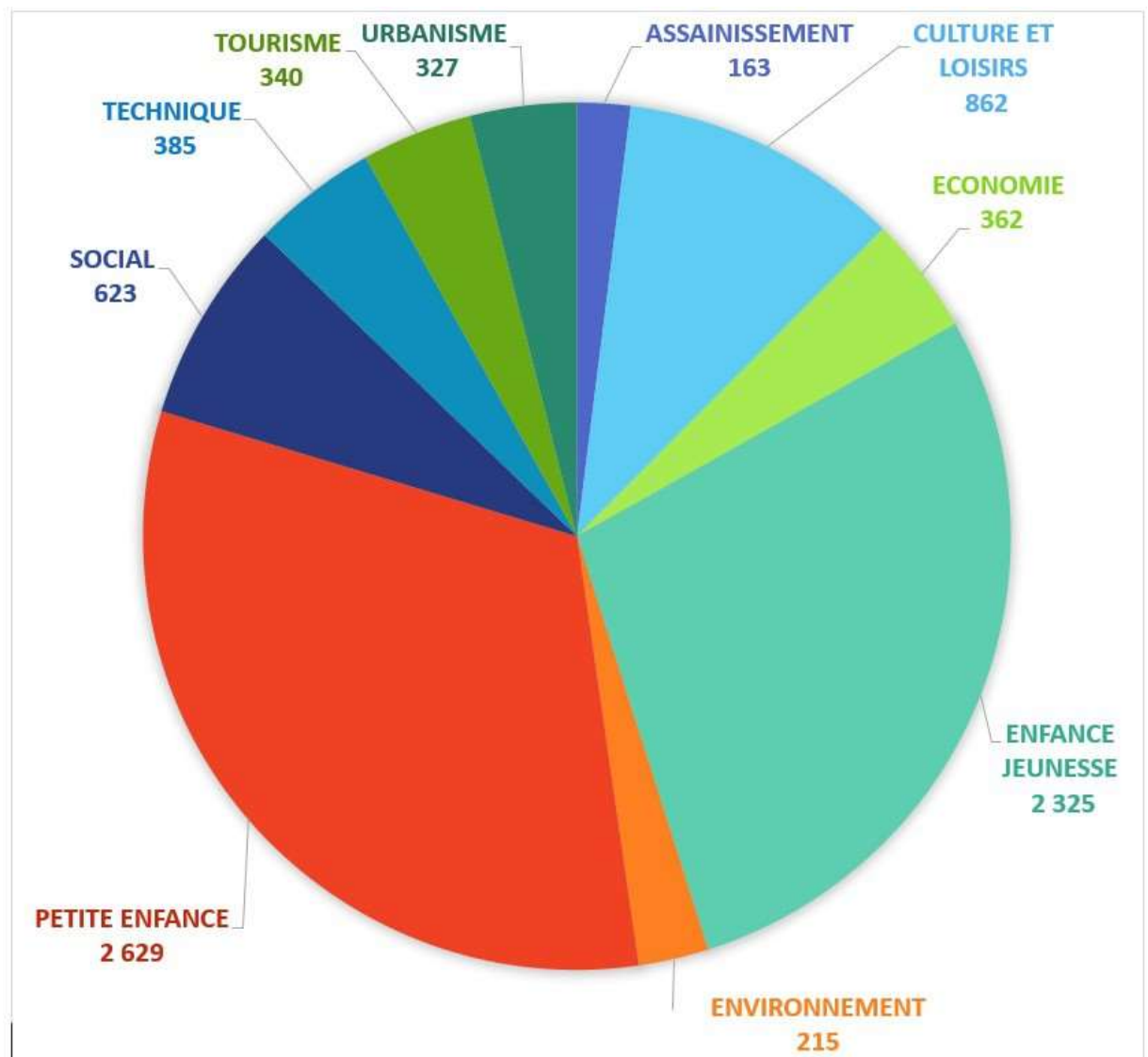
Hors administration générale et REOM, la politique petite enfance représente 32% des dépenses de fonctionnement en 2023 qui s'élèvent au total à 8 232 k€ (8 006 k€ en 2022).

La politique enfance/jeunesse représente quant à elle, 28% des dépenses 2023.

En économie, il s'agit de la subvention au budget annexe développement économique et des charges de personnel de ce service. En assainissement, il s'agit des charges de personnel puisque les dépenses du service sont portées dans les budgets annexes.

Voici le détail par politiques :

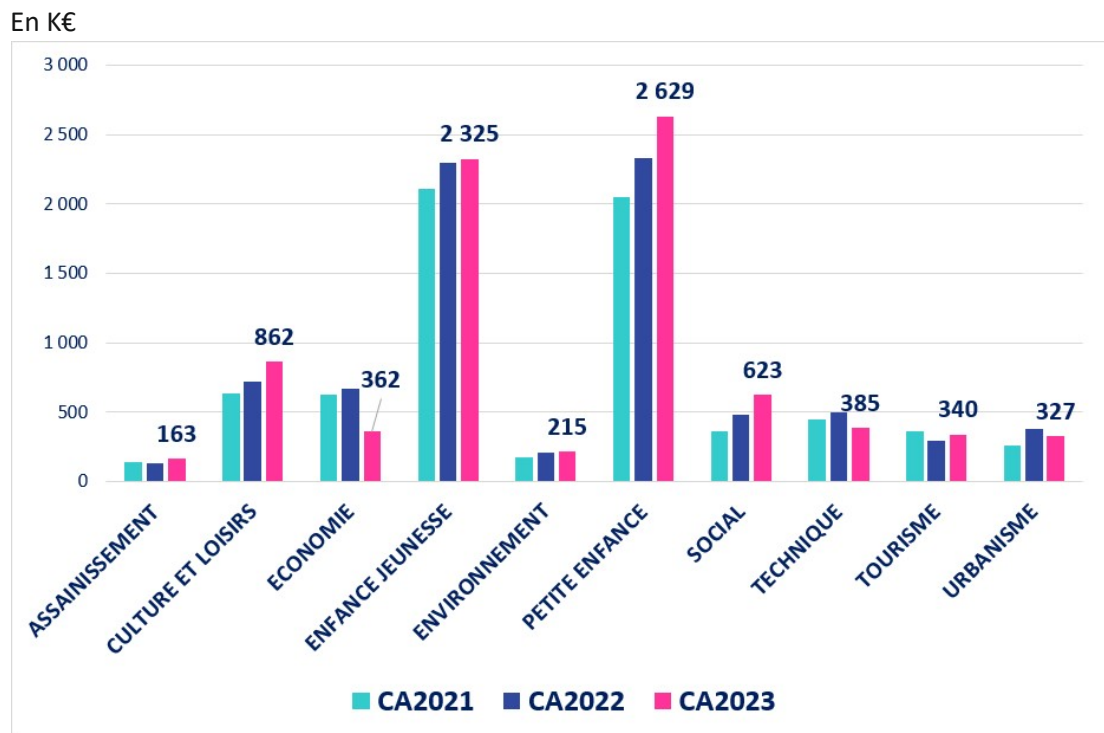
En K€





F. La présentation analytique de la section de fonctionnement du budget général

L'évolution des dépenses de fonctionnement de 2021 à 2023 par politique (hors REOM et administration générale), y compris les charges de personnel et les dépenses de structures.



Les évolutions par compétence des dépenses de fonctionnement entre le CA 2022 (8 006 k€) et le CA 2023 (8 232 k€) les plus importantes sont les suivantes :

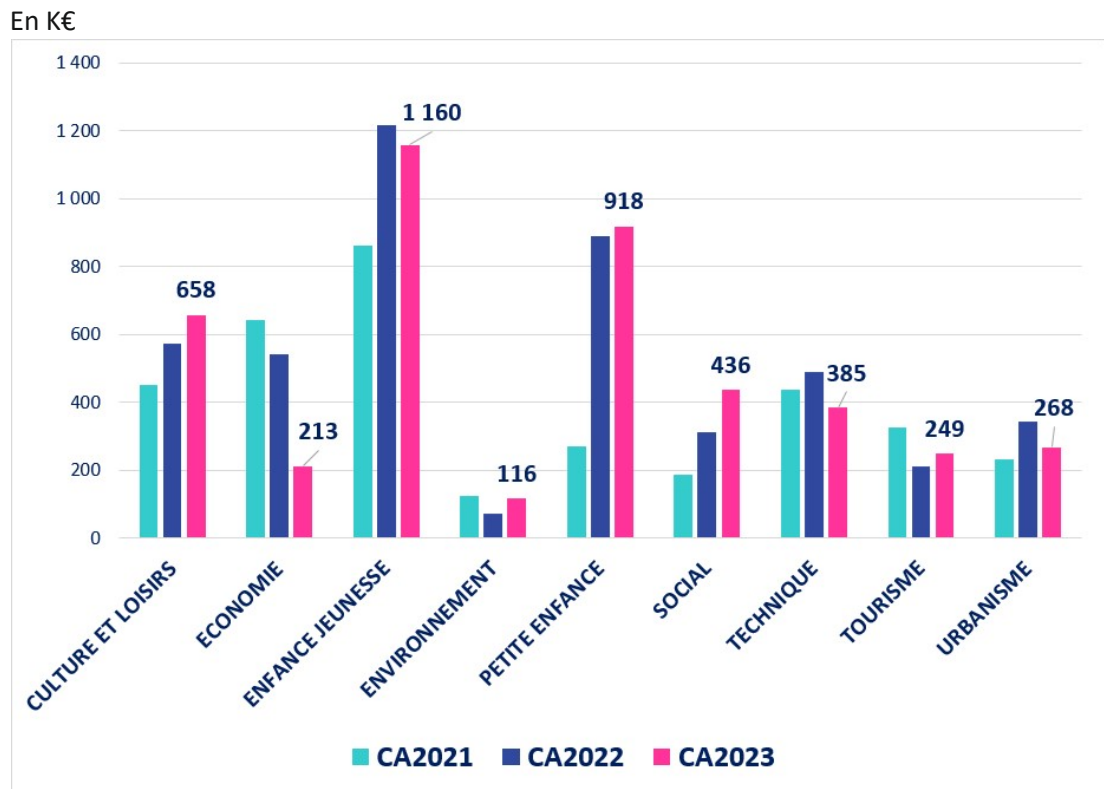
- ▶ + 294 k€ pour la petite enfance dont + 244 k€ pour les charges de personnel,
- ▶ + 144 k€ pour le service social dont + 120 k€ pour les charges de personnel,
- ▶ + 141 k€ pour la culture et les loisirs dont + 135 k€ pour les charges de personnel,
- ▶ - 307 k€ pour le développement économique puisque la subvention à ce budget annexe a diminué en 2023,
- ▶ - 111 k€ pour le service technique dont - 118 k€ pour les charges de personnel.





F. La présentation analytique de la section de fonctionnement du budget général

L'évolution du reste à charge en fonctionnement de 2021 à 2023 par politique (hors REOM et administration générale), y compris les charges de personnel et les dépenses de structures.



Le reste à charge 2023 s'élève à 4 404 k€ contre 4 654 k€ en 2022.

Les évolutions du reste à charge de fonctionnement par compétence entre le CA 2021 et le CA 2023 les plus importantes sont les suivantes :

- ▶ + 125 k€ pour le service social,
- ▶ - 106 k€ pour le service technique,
- ▶ - 330 k€ pour le service développement économique liés à la diminution de la subvention au budget annexe.

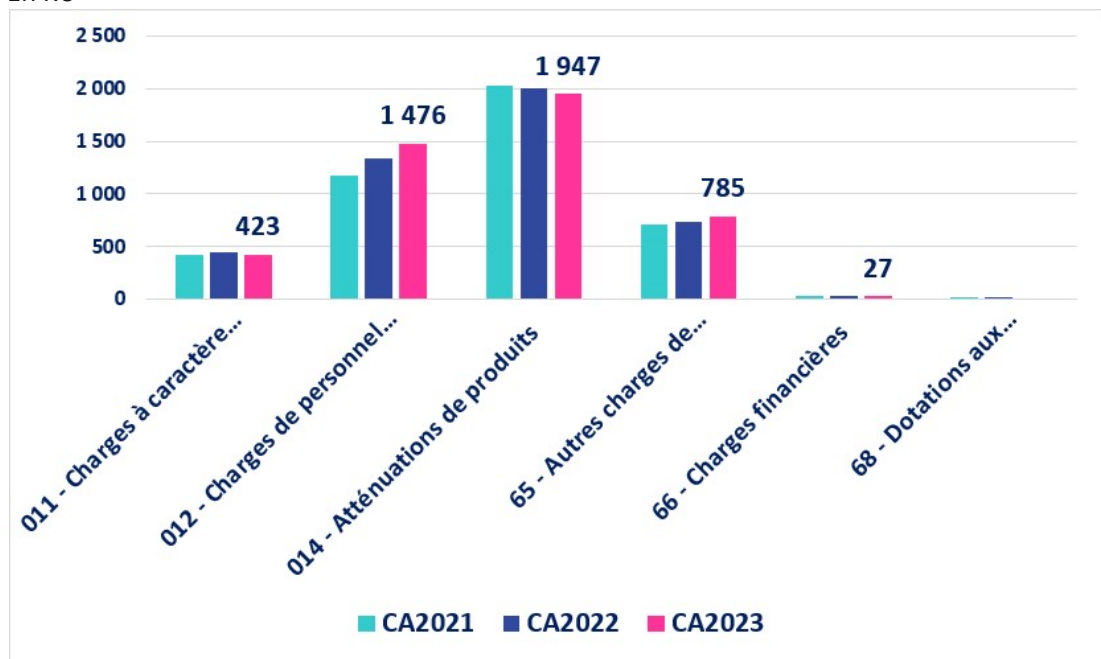




F. La présentation analytique de la section de fonctionnement du budget général

Les dépenses d'administration générale non incluses dans les graphes précédents représentent 4 658 k€ contre 4 585 k€ de dépenses au CA 2022 soit +73 k€.

En K€



En voici les principales dépenses :

- ▶ Au chapitre 014, les attributions de compensation reversées aux communes pour 1 947 k€ contre 1 992 k€ en 2022,
- ▶ Au chapitre 012, les charges de personnel des agents dans les services de moyens généraux et directions pour 1 476 k€ contre 1 342 k€ en 2022,
- ▶ Au chapitre 65, les participations obligatoires dont 500 k€ pour le SDIS, et les indemnités des élus pour 135 k€,
- ▶ Au chapitre 011, les dépenses des bâtiments administratifs (fluides, contrats de maintenance et de location, téléphonie, logiciels, affranchissements) pour 423 k€.





G. Les dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses et recettes d'investissement 2023 sont les suivantes (en k€) :

	DÉPENSES BP2023 + REPORTS	DÉPENSES CA2023	RECETTES BP2023 + REPORTS	RECETTES CA 2023
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	1 286	331	324	249
12-AMENAGEMENT ESPACE	451	158	95	93
25-TOURISME	323	141	111	36
31-CHEMINEMENTS PEM	284	33	98	100
34-AUTRES PROJETS DE TERRITOIRE	12	0	20	19
202301 - AIRE ACCUEIL ET TERRAIN FAMILIAL GENS DU VOYAGE (CP/AP)	216			
PATRIMOINE BATI	1 058	246	151	34
10-BATIMENTS	51	34		
18-MAISON SERVICES PUBLICS	67	5	10	3
26-TRAVAUX STRUCTURES PETITE ENFANCE	511	197	90	30
35-PISCINE DURTAL	3			
202303 - CONSTRUCTION SIEGE ET BATIMENTS (CP/AP)	17	0		
202302 - CONSTRUCTION MAISON DE L'ENFANCE ET ACCUEIL DE LOISIRS (CP/AP)	410	10	51	
LOGISTIQUE	553	300	60	48
15-MATERIEL TRANSPORT	219	91	60	35
16-MATERIEL ENFANCE/JEUNESSE	36	33		
23-COMMUNICATION SUR TERRITOIRE	63			
27-MATERIEL ET OUTILLAGE	8	3		
28-MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	208	154		14
29-MATERIEL PETITE ENFANCE	19	19		
OPERATIONS FINANCIERES	7 750	1 275	10 112	3 205
Chapitre 001 - Déficit ou excédent reporté			2 004	2 004
Chapitre 021 - Virement section fonctionnement			6 108	
Chapitre 040 - Opérations ordre transfert	450	506	1 100	931
Chapitre 041 - Opérations d'ordre patrimoniales	500	169	500	169
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, réserves			200	98
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	1	1	200	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	87	80		
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	250			
Chapitre 204 – Subv. d'équipements versées	2 829	519		2
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	5			
Total général	10 647	2 151	10 647	3 535





G. Les dépenses et recettes d'investissement

Ci-dessous les principales dépenses et recettes détaillées par thématique :

Pour l'aménagement du territoire :

► A l'opération 12 concernant l'aménagement de l'espace, 158 k€ ont été dépensés en 2023 dont 125 k€ de contribution à l'Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA) pour le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI), et 33 k€ pour l'évolution des documents d'urbanisme et les évaluations environnementales.

Des recettes ont été encaissées pour 93 k€ dont 41 k€ de l'Agence de l'eau pour une subvention relative à l'inventaire des zones humides et 48 k€ de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER) pour la restitution d'une avance versée pour une réserve foncière.

► A l'opération 25 concernant le tourisme, 141 k€ ont été dépensés notamment pour le renouvellement de l'aire de jeux à Malagué (94 k€), des travaux et expertise pour la Gogane (25 k€) ainsi que des travaux à l'office du tourisme à Durtal (14 k€). Des recettes ont été encaissées pour 36 k€ dont 12 k€ de la Communauté de Communes Vallées du Haut-Anjou (CCVHA) pour la participation aux dépenses d'investissement de la Gogane, et 21 k€ de solde de subvention reçue au titre du FEADER pour la Vallée du Loir à vélo.

► A l'opération 31 concernant les cheminements PEM, des études pré-opérationnelles pour l'aménagement de liaisons cyclables ont été réalisées pour 30 k€. Des recettes ont été encaissées pour 100 k€ dont 50 k€ de subvention reçue au titre du FEADER pour la liaison cyclable Tiercé/Cheffes et 50 k€ de subvention du Département pour un acompte de 30% pour la liaison cyclable Seiches-sur-le-Loir/Marcé.

► A l'opération 34, un solde de subvention de 19 k€ a été encaissé au titre du FEADER pour le projet de territoire.

Pour le patrimoine bâti :

► A l'opération 10 concernant les bâtiments, des travaux ont été réalisés à l'antenne du Val de Sarthe pour 8.7 k€, ainsi que pour la programmation de l'extension du siège ainsi que la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du rez-de-chaussée du siège (19 k€).

► A l'opération 26, 197 k€ ont été dépensés dont :

- 60 k€ pour l'aménagement de la micro-crèche de Lézigné dans le bâtiment communal,
- 57 k€ pour l'achat des 2 parcelles et la maîtrise d'œuvre du projet de création du micro-crèche à Cheffes,
- 29 k€ pour des travaux à la maison de l'enfance à Tiercé (pose de clôture et gazon synthétique),
- 25 k€ pour la maîtrise d'œuvre de la nouvelle micro-crèche de Lézigné,
- 17 k€ pour des travaux dans le multi-accueil à Durtal,
- 8 k€ du projet d'extension de la maison de l'enfance à Seiches-sur-le-Loir Des recettes ont été encaissées pour 30 k€ pour un acompte de 30% au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'extension de la micro-crèche de Lézigné.





G. Les dépenses et recettes d'investissement

Pour la logistique :

► A l'opération 15, un minibus pour le service enfance/jeunesse (36.5 k€), une fourgonnette (28,5 k€) ainsi qu'un véhicule électrique Zoé (21,5 k€) pour le service accès aux droits et proximité social ont été achetés.

Une subvention de 30 k€ de la Caisse des dépôts et consignations a été perçue pour l'achat du camping-car pour le France services itinérant. Un solde de subvention de la MSA de 4.6 k€ a également été encaissé pour l'achat d'un minibus pour l'enfance/jeunesse.

► Aux opérations 16, 27 et 29, des achats de matériels ont été comptabilisés pour 55 k€ dont 33 k€ pour l'enfance/jeunesse, 3 k€ pour les services techniques et 19 k€ pour la petite enfance.

► A l'opération 28 concernant le matériel de bureau et informatique, 95 k€ ont permis l'équipement informatique et l'achat de copieurs, l'achat de logiciels (21 k€), l'achat de divers matériels (borne d'écoute CD...) et de téléphonie (21 k€) et de mobiliers (16.5 k€).

Les opérations financières (1 275 k€) ont concerné en dépenses :

► Pour 519 k€, des subventions d'investissement au SDIS pour la construction du centre de secours à Tiercé (500 k€) et SOLIPASS (18.9 k€) pour le projet de la blanchisserie et mobilité solidaire.

► Pour 80 k€, le remboursement du capital des emprunts.

► Pour 169 k€ des opérations d'ordre comptable (opérations patrimoniales et reprises d'amortissements réalisés).

► Pour 372 k€, des opérations d'ordre pour la neutralisation des amortissements des fonds de concours versés.

► Pour 134 k€, des opérations d'ordre pour l'amortissement des subventions d'équipements reçus.

Les opérations financières (3 205 k€) ont concerné en recettes :

► Pour 2 004 k€, l'excédent reporté 2022.

► Pour 98 k€, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

► Pour 931 k€, les opérations d'ordre (dotations aux amortissements).

► Pour 169 k€ des opérations d'ordre comptable (opérations patrimoniales et reprises d'amortissements réalisés).



Développement économique

Le compte administratif 2023 du budget annexe développement économique

La section de fonctionnement et les ratios :

Budget développement économique	CA 2022 "corrigé"	BP 2023 + REPORTS	CA 2023	Evolution CA2022/ CA2023	% réalisation du BP 2023
+ Recettes de fonctionnement	1 642	821	1 427	-26%	101%
70 Produits services, domaine, ventes	54	48	51	-5%	106%
74 Dotations, subv., participations	14	68	69	409%	102%
75 Autres produits de gestion courante	893	606	610	-32%	101%
76 Produits financiers	0		1		
77 Produits exceptionnels	594		555		
78 Provisions	31		0		
042 Opérations d'ordre entre sections	56	100	141		
= Dépenses de fonctionnement	1 568	1 225	1 583	-19%	71%
011 Charges à caractère général	337	416	220	-35%	53%
012 Charges de personnel	126	145	145	15%	100%
65 Autres charges de gestion courante	52	61	28	-45%	46%
66 Charges financières	86	85	80	-7%	95%
67 Charges exceptionnelles	0	5	3		
68 Provisions	14		0		
014 Atténuation de produits	111	113	111	-1%	98%
042 Opérations d'ordre entre sections	842	400	996		
= Résultat d'exercice	73	-404	-156		
+ Dotations aux amortissements	808	400	991		
= Reprises subventions, cessions	580	100	696		
= CAF Brute	301	-104	139		
= Remboursement capital de la dette	366	355	353		
= CAF Nette	-65	-459	-214		
Taux d'épargne brute	30%	-14%	19%		
Capital des emprunts restant dû	3 930	3 930	3 577		
Capacité désendettement (en année)	13		26		

Les pourcentages de réalisation et d'évolution sont calculés hors produits exceptionnels (ventes) et opérations d'ordre.

Le résultat d'exercice comptable s'élève à - 156 k€ à fin 2023 contre + 73 k€ en 2022.



Le compte administratif 2023 du budget annexe développement économique

Le budget 2023 des recettes réelles de fonctionnement a été réalisé à 101% et est en diminution de 26% par rapport au CA 2022 :

- Au chapitre 70, sont comptabilisés notamment les remboursements des taxes foncières par les entreprises locataires.
- Au chapitre 75, les loyers des ateliers ont été encaissés pour 397 k€ contre 393 k€ en 2022. Et le budget général a versé une subvention de 200 k€ contre 500 k€ en 2022 ; ce qui explique l'évolution de -32 % entre le CA 2022 et le CA 2023 à ce chapitre.
- Au chapitre 77, une vente d'un atelier relais, situé à Durtal, à la société Anjou Nature a été réalisée pour 550 k€.

Le budget 2023 des dépenses réelles de fonctionnement a été réalisé à 71% et est en diminution de 19% par rapport au CA 2022 :

- Le chapitre 011 a diminué de 35 % par rapport à 2022 et seulement 53 % du budget voté a été réalisé avec notamment :
 - + 29 % pour les fluides et divers achats (23 k€ contre 18 k€ en 2022),
 - - 56 % pour les prestations extérieures d'animations économiques (31 k€ contre 71 k€ en 2022). En 2022, 40 k€ avait été versé à la Chambre d'Agriculture pour le projet circuits courts,
 - - 55 % pour les prestations d'entretien des bâtiments et voirie des zones (73 k€ contre 163 k€ en 2022). Les réparations de voirie avaient coûté 107 k€ en 2022 contre 23,5 k€ en 2023,
 - + 13 % pour les autres prestations telles que les honoraires, les annonces, les frais de communication (31 k€ contre 28 k€ en 2022),
 - + 8 % pour les taxes foncières (60 k€ contre 55 k€ en 2022).
- Le chapitre 012 comptabilise la refacturation du personnel du budget général pour 145 k€ contre 126 k€ en 2022 soit + 15 %.
- Le chapitre 65 s'élève à 28 k€ contre 52 k€ en 2022 soit - 45 %. Il comptabilise la participation à Anjou Hortipôle (18 k€), et la Chambre de Commerce et d'Industrie (3k€), ainsi que des fonds de concours versés au SIEML (7,4 k€) et une subvention à l'association l'outil en main (1,5 k€).

Des dépenses 2022 pour la subvention à l'association SOLIPASS (13 k€) et une créance éteinte de 14,4 k€ n'ont pas été renouvelées sur 2023, (mais la subvention SOLIPASS est reportée sur 2024) ce qui explique la diminution à ce chapitre :

- Au chapitre 66, les intérêts de la dette ont représenté 80 k€ contre 86 k€ en 2022.
- Au chapitre 67, un titre sur exercice antérieur a été annulé pour 3 k€.
- Au chapitre 014, le montant de fiscalité à reverser à Anjou Hortipole est identique à 2022 (53 k€), et le reversement au Syndicat du Parc d'Activités d'Angers - Marcé a légèrement diminué (57,5 k€ en 2022 contre 58 k€ en 2022).



Développement économique

Le compte administratif 2023 du budget annexe développement économique

Le coût du fonctionnement du Lieu Bêta (hors RH) s'élève à 41 k€ en 2023 et 3,4 k€ ont été encaissés pour les locations de cet espace de coworking.

Le résultat d'exercice 2023 est logiquement déficitaire (- 156K€) notamment à la suite de la diminution de la subvention du budget général.

La capacité d'autofinancement brute s'élève à 139 k€ contre 301 k€ en 2022. Elle n'est pas suffisante pour couvrir le remboursement en capital des emprunts soit 353 k€ en 2023. Ainsi, la capacité d'autofinancement nette est négative : - 214 k€ contre - 65 k€ en 2022.

Pour mémoire, le résultat de fonctionnement antérieur à fin 2022 s'élevait à 1 108 k€.

Le résultat cumulé à fin 2023 est donc diminué de ce montant mais reste très largement positif (+ 952 k€) ; il sera intégré au BP 2024.

Il conviendra de réaliser un plan pluriannuel de fonctionnement sur ce budget annexe dès que l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sera en mesure de nous indiquer à la fois le coût prévisionnel de fonctionnement de la maison de l'économie et de vérifier la cohérence avec le plan pluriannuel de fonctionnement du budget général qui prévoit le maintien de la subvention au budget développement économique à 400 k€ en 2024, 2025 et 2026.

La section d'investissement :

BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€		BP 2023 + REPORTS	CA 2023
10	Excédent de fonctionnement capitalisé	635	649
13	Subventions d'investissement	274	235
16	Emprunts et dettes assimilées	0	13
024	Cessions d'immobilisations	360	0
21	Immobilisations corporelles	0	0
23	Travaux en cours	0	1
	RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 269	899
040	Opérations d'ordre entre sections	400	996
041	Opérations d'ordre patrimoniales	500	4
	SOUS TOTAL opérations d'ordre	900	999
021	Virement de la section de fonctionnement	705	0
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 873	1 898



Développement économique

Le compte administratif 2023 du budget annexe développement économique

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à 899 k€.

- Au chapitre 10, 74,5 k€ de taxes d'aménagement ont été reversées par les communes (convention de reversement de 80% de la taxe d'aménagement collectée sur les zones d'activités). Et conformément à la délibération d'affectation des résultats 2022, un excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 575 k€ a également été réalisé.
- Au chapitre 13, des subventions ont été encaissées pour 235 k€ dont 177 k€ pour l'atelier relais n°5 à Seiches-sur-le-Loir, 38,5 k€ pour l'atelier relais n°2 à Étriché.
- Au chapitre 16, les dépôts et cautionnement reçus pour les nouveaux locataires ont été encaissés pour 13,4 k€.

BUDGET ANNEXE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN K€		BP 2023 + REPORTS	CA 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	360	363
20	Immobilisations incorporelles	48	11
204	Fonds de concours	50	0
21	Travaux	32	31
23	Travaux en cours	1 156	271
26	Participations	70	65
27	autres immobilisations financières	2	0
	DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 718	741
040	Opérations d'ordre entre sections	100	141
041	Opérations d'ordre patrimoniales	500	4
	SOUS TOTAL opérations d'ordre	600	144
001	Résultat d'investissement reporté	555	555
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 873	1 440

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à 741 k€ :

- Au chapitre 16, le capital des emprunts et autres dettes a été remboursé pour 353 k€ et les cautions ont été remboursées aux départs des locataires pour 10 k€.
- Au chapitre 20, une dépense de 11 k€ est constatée dont 10,6 k€ pour l'élaboration d'un schéma de développement économique.
- Au chapitre 21, 31 k€ de dépenses ont été réalisées pour notamment 13 k€ de travaux dans le bâtiment du multi-services des Rairies et 7 k€ dans l'atelier relais n°8 à Durtal.
- Au chapitre 23, les 271 k€ de dépenses, ont concerné :
 - pour 93 k€, le solde de la construction de l'atelier relais n°5 à Seiches-sur-le-Loir
 - pour 177 k€, le solde de la construction de l'atelier relais n°2 à Étriché.

Le résultat d'investissement du seul exercice 2023 est positif (1 013 k€) et compte tenu des résultats des exercices antérieurs (- 555 k€), le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à + 457 k€.





Budget annexe

Zones Artisanales

30

Le compte administratif 2023 du budget annexe zones artisanales

En recettes, des ventes de terrains ont été réalisées en 2023 pour 74 k€ dont 47 k€ sur la Z.A. de la Suzerolle et 27 K€ sur la Z.A. du Perray,

En dépenses :

- Les emprunts ont été remboursés pour 30 k€ en intérêts et 127 k€ en capital ; le capital restant dû des 2 emprunts s'élève à 472 k€ au 31 décembre 2023.
- Des études, travaux ou achat de terrains ont été réalisés en 2023 pour 816 k€ selon le détail suivant :

Zones artisanales	CA 2023
Frais généraux non ventilables	1
ZA des Landes VI – Tiercé	313
Quartier de la gare – Tiercé	176
ZA La Suzerolle – frais généraux	4
ZA La Suzerolle II – Seiches sur le loir	11
ZA La Suzerolle IV – Seiches sur le Loir	283
ZA Morinière - Daumeray Morannes	7
ZA Actiparc Les Portes de l'Anjou – Durtal	3
ZA Les ormeaux – Durtal	2
ZA Pont Rame II – Durtal	1
ZA du Perray II - Etriché	11
Le cormier II - Jarzé Villages	1
ZA des 5 Chemins – Cornillé les Caves	4

Compte tenu de la valeur des stocks de terrains initiale au 1^{er} janvier 2023 soit 4,60 M€ et les dépenses et recettes réalisées en 2023, la nouvelle valeur des stocks de terrains restant à vendre au 31 décembre 2023, s'élève à 5,37 M€.





Budget annexe

Zone de l'Aurore

31

Le compte administratif 2023 du budget annexe zone de l'Aurore

Des dépenses de fonctionnement ont été réalisées en 2023 pour 314 k€ dont :

- 270 k€ d'acquisitions foncières, de frais notariés et indemnités d'éviction.
- 44 k€ d'études d'aménagement de la zone de l'Aurore.

L'emprunt a été remboursé en capital et intérêts pour respectivement 100 k€ et 5,27 k€ ; le capital restant dû s'élève 850 k€ à fin 2023.

Compte tenu de la valeur des stocks de terrains initiale au 1^{er} janvier 2023 soit 123 k€ et les dépenses réalisées en 2023 pour un total de 318 k€, la nouvelle valeur des stocks de terrains restant à vendre au 31 décembre 2023, s'élève à 442 k€.





Le compte administratif 2023 du budget annexe SPANC

En K€

Budget assainissement non collectif	CA 2022	BP 2023	CA 2023	Évolution CA2022/CA2023	% de réalisation du BP2023
+ Recettes de fonctionnement	99	100	98	-1%	99%
70 Produits services, domaine et ventes	99	99	90	-9%	91%
74 Dotations, subv. et participations	0	0	8		
78 Reprise sur provisions	0	0	0	-100%	0%
- Dépenses de fonctionnement	96	107	98	2%	91%
011 Charges à caractère général	61	57	57	-7%	100%
012 Charges de personnel	35	44	40	16%	92%
65 Autres charges de gestion courante	0	0	0	146%	83%
67 Charges exceptionnelles	0	2	0		
68 Dotations aux provisions	0	0	0		
022 Dépenses imprévues	0	4	0		
■ Résultat d'exercice	3	-7	1		
+ Resultat antérieur	4	7	7		
■ Résultat cumulé de fonctionnement	7	0	8		

Le budget 2023 des recettes réelles de fonctionnement a été réalisé à 99% et est en diminution de 1% par rapport au CA2022.

Les produits au chapitre 70 correspondent aux redevances perçues pour les contrôles des installations d'assainissement non collectif de conception, de réalisation de cession immobilière ou de bon fonctionnement, selon les tarifs votés par le conseil communautaire. Ils sont en légère diminution par rapport au CA 2022 (- 9%).

Une subvention de 8 k€ versée par l'Agence de l'eau a été encaissée au chapitre 74.

Le budget 2023 des dépenses réelles de fonctionnement a été réalisé à 91% et est en augmentation de + 2% par rapport au CA 2022.

Les dépenses au chapitre 011 concernent les prestations de contrôle de bon fonctionnement et de vente confiées par marché public à une entreprise qui ont logiquement légèrement diminué comme les recettes (- 7% par rapport au CA 2022).

Le chapitre 012 correspond à la refacturation par le budget principal des frais de personnel relatifs à ce service.

Le résultat du seul exercice 2023 est positif (583,74 €). Il est excédentaire de 7 843,42 € en prenant en compte le résultat antérieur de 7 259,68 €.





Assainissement collectif

Le compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement collectif

La section de fonctionnement et les ratios :

Budget assainissement collectif	CA 2022	BP 2023 avec reports	CA 2023	Evolution CA2022/CA2023	% réalisation du BP 2023
+ Recettes de fonctionnement	1 585	1 700	1 879	24%	115%
70 Produits services, domaine et ventes	196	219	411	110%	188%
74 Dotations, subv., participations	55	0	0	-100%	
75 Autres produits de gestion courante	1 063	1 201	1 225	15%	102%
77 Produits exceptionnels	7	0	0		
78 Reprise sur provisions	4	0	0	-100%	
042 Opérations d'ordre entre sections	260	280	242		
- Dépenses de fonctionnement	1 276	1 851	1 437	18%	67%
011 Charges à caractère général	346	694	369	7%	53%
012 Charges de personnel	162	274	257	58%	94%
65 Autres charges de gestion courante	3	6	2	-46%	33%
66 Charges financières	86	85	82	-5%	96%
67 Charges exceptionnelles	0	35	0		
68 Dotations aux provisions	4	2	0	-100%	0%
014 Atténuation de produits	4	5	0	-97%	2%
022 Dépenses imprévues	0	30	0		
042 Opérations d'ordre entre sections	671	720	728		
= Résultat d'exercice	309	-151	442		
+ Dotations aux amortissements	675	720	728		
- Reprises de subventions et cessions	264	280	242		
= CAF Brute	719	289	927		
- Remboursement capital de la dette	349	355	349		
= CAF Nette	370	-66	579		
Taux d'épargne brute	55%	20%	57%		
Capital des emprunts restant dû	3 744	3 744	3 396		
Capacité de désendettement (en année)	5	13	4		

Les pourcentages de réalisation et d'évolution sont calculés hors produits et charges exceptionnels, opérations d'ordre et dépenses imprévues.





Assainissement collectif

Le compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement collectif

Le budget 2023 des recettes réelles de fonctionnement a été réalisé à 115% et est en augmentation de + 24% par rapport au CA2022 :

- Au chapitre 70, les redevances de contrôle de vente sont identiques à 2022 soit 36 k€. Les autres recettes concernant les PFAC (Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif) sont en forte augmentation : 375 k€ contre 160 k€ en 2022.
- Au chapitre 74, une subvention de l'agence de l'eau de 55 k€ avait été perçue pour le traitement des boues Covid en 2022. Cette recette n'a plus lieu d'être en 2023.
- Au chapitre 75, les redevances assainissement collectées se sont élevées à 1 225 k€ contre 1 063 k€ en 2022 ; cette évolution provient d'une périodicité de reversement exceptionnelle de 14 mois au lieu de 12.

Le budget 2023 des dépenses réelles de fonctionnement a été réalisé à 67% et est en diminution de 18% par rapport au CA2022 :

- Au chapitre 011, les charges à caractère général ont augmenté de + 7 % soit 369 k€ au lieu de 346 k€. Une étude est notamment en cours de réalisation pour la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées pour 27 k€. Les autres dépenses (entretien, réparation, prestation d'assistance) n'ont pas d'évolution majeure.
- Au chapitre 012, les dépenses augmentent de 58% par rapport au CA2022. Un chargé d'opération a été recruté pour l'application du plan pluriannuel d'investissement et les agents communaux ont réalisé plus d'heures en 2023 (ces heures sont remboursées par la CCALS aux communes par le biais d'une convention de gestion).
- Au chapitre 66, les charges financières des emprunts ont diminué de 4 k€ soit 82 k€ en 2023 contre 86 k€ en 2022.

Le résultat du seul exercice 2023 est excédentaire : + 442 k€.

La capacité d'autofinancement brute s'élève à 927 k€ contre 719 k€ en 2022. Elle est suffisante pour couvrir le remboursement en capital des emprunts soit 349 k€ en 2023. Ainsi, la capacité d'autofinancement nette est positive : 579 k€ contre 370 k€ en 2022.

La capacité de désendettement est très bonne puisque l'intégralité de la dette pourrait être remboursée en 4 ans si on y consacrait l'intégralité de la CAF brute.

Pour mémoire, le résultat de fonctionnement cumulé antérieur s'élevait à 1 546 k€.

Le résultat du seul exercice 2023 est donc augmenté de ce montant soit + 1 988 k€; il sera intégré au BP 2024.





Assainissement collectif

Le compte administratif 2023 du budget annexe Assainissement collectif

La section d'investissement :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF RECETTES D'INVESTISSEMENT EN K€		BP 2023 + reports	CA 2023
10	Dotations	165	165
13	Subventions	1 206	330
TOTAL RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		1 371	495
040	Opérations d'ordre entre sections	720	728
041	Opérations patrimoniales	500	6
SOUS-TOTAL opérations d'ordre		1 220	734
021	Virement de la section de fonctionnement	1 395	0
001	Excédent cumulé d'investissement	174	174
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		4 159	1 402

Les recettes réelles d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à 495 k€.

- Au chapitre 10, conformément à la délibération d'affectation des résultats 2022, un excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 165 k€ a été réalisé.
- Au chapitre 13, des subventions ont été encaissées pour 330 k€ dont 261 k€ du Département de Maine-et-Loire et 16 k€ de l'Agence de l'Eau pour des travaux sur les réseaux à Seiches-sur-le-Loir, Jarzé, Daumeray et Huillé. Enfin, 51 k€ ont été encaissés pour les redevances sur branchements neufs.





Assainissement collectif

Le compte administratif 2023 du budget annexe
Assainissement collectif

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN K€		BP 2023 + Reports	CA 2023
16	Remboursement du capital des emprunts	355	349
20	Etudes, Logiciels	50	1
21	Immobilisations	286	230
23	Travaux en cours	2 588	374
020	Dépenses imprévues	100	0
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT		3 379	954
040	Opérations d'ordre entre sections	280	242
041	Opérations d'ordre patrimoniales	500	6
SOUS-TOTAL Opérations d'ordre		780	248
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		4 159	1 202

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2023 s'élèvent à 954 k€ :

- Au chapitre 16, le capital des emprunts et autres dettes a été remboursé pour 349 k€.
- Au chapitre 21, 230 k€ de dépenses ont été réalisées avec notamment 128 k€ pour les dépenses de branchements neufs, 40 k€ pour petits travaux sur les STEU.
- Au chapitre 23 des travaux en cours, les 374 k€ de dépenses, ont concerné notamment :
 - pour 180 k€, les travaux d'autosurveillance,
 - pour 65 k€, des travaux sur les réseaux à Seiches sur le Loir,
 - pour 65 k€ des travaux sur les réseaux à Morannes-Daumeray,
 - pour 38 k€ des travaux sur les réseaux à Huillé.

Le résultat d'investissement du seul exercice 2023 est positif : + 26 k€ et compte tenu des résultats des exercices antérieurs (+ 173 k€), le résultat cumulé de la section d'investissement s'élève à + 200 k€ à fin 2023.





RAPPORT
DE PRÉSENTATION
DES COMPTES
ADMINISTRATIFS 2023

